

B É T H U N E

SMART CITY

BUDGET PRIMITIF 2024

NOTE DE SYNTHÈSE

Conseil municipal du 8 avril 2024

Table des matières

I.	SECTION DE FONCTIONNEMENT	4
	A – RECETTES	4
	B - DEPENSES	7
II.	SECTION D'INVESTISSEMENT	9
	A - RECETTES	9
	B - DEPENSES	10

Préambule

Le budget est l'acte par lequel les conseillers municipaux déterminent la politique budgétaire de la ville pour l'année. Il est voté chaque année après le débat d'orientations budgétaires.

Le budget primitif formalise et fixe l'orientation budgétaire, recettes et dépenses que la ville s'est donnée pour mener à bien ses projets. Le budget de la commune est l'acte par lequel sont prévues et autorisées les recettes et les dépenses annuelles de la commune (article L 2311-1 du Code général des collectivités territoriales).

La préparation des budgets locaux est un moment essentiel de la vie des collectivités territoriales qui procède d'un travail long et rigoureux.

Le budget obéit à des règles de présentation fixées par des maquettes réglementaires et doit respecter un calendrier d'élaboration précis. Il est soumis par ailleurs à des contrôles qui ont pour but de s'assurer que les règles fixées par le législateur ont été respectées.

Ce budget primitif, établi pour la première fois avec la nomenclature comptable M57 détaillée, est présenté sous la forme d'un unique budget principal voté par nature

La présentation d'un budget communal se décompose en :

I - Une section de fonctionnement

Elle comprend des dépenses courantes n'affectant pas le patrimoine communal : frais de personnel, frais de gestion (fluides, fournitures, entretien courant...), frais financiers (notamment intérêts des emprunts), autres charges de gestion courante (participations aux structures intercommunales, subventions au CCAS, aux associations...), amortissements et provisions.

En recettes, cette section comprend les recettes fiscales, la dotation globale de fonctionnement et autres dotations versées par l'État, la Région et le Département, les produits des services (recettes versées par les usagers : restauration scolaire, billetteries de spectacles, prestations jeunesse et sport, crèches, concessions de cimetières, droits de stationnement...) et les « autres produits de gestion courante » (revenus des immeubles, locations...). Les recettes de fonctionnement n'ont pas d'affectation spécifique précise dans les dépenses de fonctionnement.

II - Une section d'investissement

Elle a trait au patrimoine de la commune. Elle est alimentée en recettes par l'emprunt le cas échéant, des subventions d'équipement, les remboursements de TVA et par l'autofinancement.

L'autofinancement représente l'excédent dégagé en section de fonctionnement.

Recettes réelles de fonctionnement – dépenses réelles de fonctionnement = capacité d'autofinancement ou « épargne brute ».

Cet excédent des recettes sur les dépenses de fonctionnement alimente en recettes la section d'investissement.

BUDGET PRIMITIF 2024

Le budget primitif 2024 s'élève toutes sections confondues à **73 781 760,39€**.

I. SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à **55 173 894,14 €**.

A – RECETTES

Chapitre	BP 2024
013 - Atténuation de charges	182 500,00 €
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	1 703 150,00 €
73 - Impôts et taxes	15 106 290,00 €
731 - Fiscalité locale	22 303 379,00 €
74 - Dotations et participations	6 421 746,00 €
75 - Autres produits de gestion courante	276 684,00 €
76 - Produits financiers	121 465,00 €
77 - Produits spécifiques	50 000,00 €
Total des recettes réelles de fonctionnement	46 165 214,00 €
042 - Opération d'ordre de transferts entre sections	0,00 €
Total des recettes d'ordre de fonctionnement	0,00 €
Total des recettes de fonctionnement	46 165 214,00 €
R 002 Résultat reporté ou anticipé	9 008 680,14 €
Total des recettes de fonctionnement cumulées	55 173 894,14 €

- **013 Atténuations de charges : 182 500,00 €**

Remboursement sur rémunération du personnel, assurance accident du travail, congés de paternité, remboursement des trop-perçus sur salaires.

- **70 Produits des services : 1 703 150,00 €**

Concessions dans les cimetières, droits de stationnement, droits de chasse, cantine, centres de loisirs, inscriptions dans les équipements culturels, sportifs, jeunesse....

- **73 Impôts et taxes : 15 106 290,00 €**

- Attribution de compensation versée par la CABBALR : 14 459 405,00 €,
- Dotation de solidarité communautaire : 307 512,00 €,
- Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales : 217 163,00 €,
- FNGIR (Fonds national de garantie individuel de ressources) : 122 210,00 €.

- **731 Fiscalité locale : 22 303 379,00 €**

- Impôts : taxe d'habitation sur les résidences secondaires et les logements vacants, foncier bâti et non bâti,
- Droits de place (marchés, occupations du domaine public),
- Taxe sur l'électricité, taxe sur les enseignes, taxe additionnelle sur les droits de mutation.

ZOOM SUR LA FISCALITE

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Taxe d'habitation	22,89	22,89	-	-	-	-
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires			-	-	22,89	22,89
Taxe foncière bâti	38,07	38,07	38,07	60,33	60,33	60,33
Taxe foncière non bâti	70,23	70,23	70,23	70,23	70,23	70,23

Depuis 2023, le taux de taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale peut-être à nouveau voté et modulé par les collectivités locales.

Le produit fiscal repris sur le budget primitif 2024 s'élève à 20 949 479, 00 € en correspondance avec l'état 1259 notifié le 14 mars 2024.

Produit fiscal	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Taxe d'habitation	6 633 651	6 496 584	-	-	-	-
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	-	-	-	314 574	507 359	532 467
Taxe foncière bâti	11 884 598	12 032 058	17 531 261	18 784 276	18 999 727	19 705 588
Taxe foncière non bâti	32 161	32 002	31 742	30 431	32 657	33 710
Estimation du coefficient correcteur 2024						677 714
Rôles supplémentaires	69554	251550				
TOTAL	18 619 964	18 812 194	17 563 003	19 129 281	19 539 743	20 949 479

- **74 Dotations et subventions : 6 421 746,00 €**

- Dotation globale de fonctionnement (DGF) : 881 347,00 €,
- Dotation de solidarité urbaine (DSU) : 1 974 959,00 €,
- FCTVA : 40 000,00 €,
- Autres participations État : 593 646,00 €,
- Région : 16 000,00 €,
- Département : 17 600,00 €,
- Participation autres organismes : 967 115,00 €,
- Participation GFP de rattachement : 33 931,00 €,
- DC RTP : 7 769,00 €,
- État compensation exonération taxes : 1 747 268,00 €,
- Autres dotations : 73 311,00 €,

- Dotation de recensement : 4 800,00 €,
- Dotation titres sécurisés : 64 000,00 €.

- 75 Autres produits de gestion courante : 276 684,00 €

Loyers perçus des locations d'immeubles, redevances versées par les concessionnaires et les fermiers (Dalkia pour le chauffage urbain).

Redevances pour frais de gestion, de contrôle et d'occupation du domaine public.

- 76 Produits financiers : 121 465,00 €

- 77 Produits spécifiques : 50 000,00 €

Produits de vente des terrains, des bâtiments, des véhicules, indemnités de sinistres.

- 002 Résultat de fonctionnement reporté : 9 008 680,14 €

INTERCOMMUNALITE - SIVOM DE LA COMMUNAUTE DU BETHUNOIS

La participation au SIVOM de la Communauté du Béthunois est fiscalisée et s'élève à 5 100 000,00 €.

Compétence transférée	Montant fiscalisé
Frais de structure	320 801 €
Centre d'ingénierie	5 000 €
Voirie entretien	2 860 000 €
Voirie nettoyage	130 000 €
Voirie déneigement	35 000 €
Eclairage public	379 025 €
Signalisation horizontale et verticale	300 000 €
Signalisation tricolore	40 000 €
Entretien terrains sportifs	150 000 €
Serres intercommunales	55 000 €
Entretien friches industrielles	50 000 €
Défense incendie	45 000 €
Restauration collective	630 000 €
Colonies	66 000 €
Relais d'assistantes maternelles	34 174 €
Total 2024	5 065 826 €

B - DEPENSES

Chapitre	BP 2024
011 - Charges à caractère général	10 482 846,83 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	25 478 577,89 €
014 - Atténuation des produits	150 000,00 €
65 - Autres charges de gestion courante	5 766 771,40 €
66 - Charges financières	1 381 000,00 €
67 - Charges spécifiques	1 411 501,48 €
68 - Dotations aux provisions, dépréciations	171 804,00 €
022 - Dépenses imprévues	0,00 €
Total des dépenses réelles de fonctionnement	44 842 501,60 €
023 - Virement à la section d'investissement	6 385 394,82 €
042 - Opération d'ordre de transferts entre sections	3 945 997,72 €
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	10 331 392,54 €
Total des dépenses de fonctionnement	55 173 894,14 €
D 002 Résultat reporté ou anticipé	0,00 €
Total des dépenses de fonctionnement cumulées	55 173 894,14 €

- 011 Charges à caractère général : 10 482 846,83 € dont 2 100 000€ de fluides

Les charges à caractère général sont les dépenses courantes de la commune : fluides (eau, gaz, électricité), carburant, alimentation, fournitures de bureau, fournitures d'entretien, fournitures scolaires, loyers des locations, entretiens et réparations diverses, primes d'assurances, annonces et insertions, fêtes et cérémonies, affranchissement, téléphone, spectacles du théâtre, etc.

- 012 Charges de personnel : 25 478 577,89 €

Rémunération du personnel titulaire et non titulaire, des emplois aidés, des apprentis, des cotisations diverses comme l'assurance statutaire et le CNAS, ainsi que la médecine du travail.

Intitulé de la dépense	Montant
Rémunération	17 604 215,88 €
Cotisations et charges sociales	6 796 863,48 €
Versement mobilité et FNAL	330 338,30 €
Cotisations CNFPT	157 160,23 €
CNAS	165 000,00 €
Assurance du personnel	300 000,00 €
Médecine du travail	125 000,00 €
Total	25 478 577,89 €

- 014 Atténuations de produits : 150 000,00 €

Reversement sur impôts et taxes.

- 65 Autres charges de gestion courante : 5 766 771,40 €

Indemnités aux élus, frais de missions, cotisations des élus, formation des élus : 413 615,00 €.

Subventions de fonctionnement aux associations et aux autres personnes de droit privé : 1 801 570,00 €.

Subvention au CCAS (centre communal d'action sociale) : 1 500 000,00 €.

Contributions aux délégataires de service public : 646 000 €.

- 66 Charges financières : 1 473 394,00 €

Intérêts des emprunts.

- 67 Charges spécifiques : 1 411 501,48 €

Remboursements divers.

- 68 Dotations aux provisions : 171 804,00 €

Provisions pour risques et charges de fonctionnement courant.

- 023 Virement à la section d'investissement : 6 385 394,82 €

- 042 Opérations d'ordre de transfert entre sections : 3 945 997,72 €

Dotations aux amortissements : technique comptable qui permet de dégager des ressources pour renouveler les biens.

II. SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à **18 607 866,25 €**

A - RECETTES

Chapitre	RAR N -1	Propositions	BP 2024
13 - Subventions d'investissement	1 317 900,40 €	382 991,00 €	1 700 891,40 €
10 - Dotations, fonds divers et réserves	0,00 €	950 000,00 €	950 000,00 €
1068 - Excédent de fonctionnement	0,00 €	3 489 603,74 €	3 489 603,74 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	0,00 €	4 000,00 €	4 000,00 €
27 - Autres immobilisations financières	962 067,69 €	324 634,00 €	1 286 701,69 €
024 - Produits des cessions d'immobilisations	0,00 €	695 000,00 €	695 000,00 €
Total des recettes réelles d'investissement	2 279 968,09 €	5 846 228,74 €	8 126 196,83 €
021 - Virement de la section de fonctionnement		6 385 394,82 €	6 385 394,82 €
040 - Opération d'ordre de transferts entre sections		3 945 997,72 €	3 945 997,72 €
041 - Opérations patrimoniales		150 276,88 €	150 276,88 €
Total des recettes d'ordre d'investissement		10 481 669,42 €	10 481 669,42 €
Total des recettes d'investissement		16 327 898,16 €	18 607 866,25 €
R 001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé		0,00 €	0,00 €
Total des recettes d'investissement cumulées		16 327 898,16 €	18 607 866,25 €

- **13** Subventions d'investissement : 1 700 891,40 €

Subventions État (DETR, DSIL...), Région, Département, CABBALR, FDE, autres organismes...

- **10** Dotations, fonds divers et réserves : 4 439 603,74,00 €

Fonds de compensation de la TVA : 800 000,00 €.

Taxe d'aménagement : 150 000,00 €.

Excédent de fonctionnement : 3 489 603,74 €.

- **16** Emprunts et dettes assimilées : 4 000,00 €

Dépôts et cautionnements reçus.

- **024** Produits des cessions : 695 000,00 €

- **021** Virement de la section de fonctionnement : 6 385 394,82 €

- **040** Opérations d'ordre entre section : : 3 945 997,20 €

Dotation aux amortissements : technique comptable qui permet de dégager des ressources pour renouveler les biens.

- **041 Opérations patrimoniales : 150 276,88 €**

Les opérations d'ordre budgétaire ne donnent pas lieu à des encaissements ou des décaissements de fonds. Ce sont des écritures entre sections. Ce ne sont pas des opérations réelles.

B - DEPENSES

Chapitre	RAR N -1	Propositions	BP 2024
20 - Immobilisations incorporelles	616 427,38 €	540 000,00 €	1 156 427,38 €
204 - Subventions d'équipement versées	25 375,00 €	2 513 098,50 €	2 538 473,50 €
21 - Immobilisations corporelles	2 474 635,19 €	5 175 219,04 €	7 649 854,23 €
23 - Immobilisations en cours	0,00 €	655 000,00 €	655 000,00 €
10 - Dotations, fonds divers et réserves	0,00 €	0,00 €	0,00 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	0,00 €	3 804 700,00 €	3 804 700,00 €
27 - Autres immobilisations financières	0,00 €	0,00 €	0,00 €
020 - Dépenses imprévues		0,00 €	0,00 €
Total des dépenses réelles d'investissement	3 116 437,57 €	12 688 017,54 €	15 804 455,11 €
040 - Opération d'ordre de transferts entre sections		0,00 €	0,00 €
041 - Opérations patrimoniales		150 276,88 €	150 276,88 €
Total des dépenses d'ordre d'investissement		150 276,88 €	150 276,88 €
Total des dépenses d'investissement	3 116 437,57 €	12 838 294,42 €	15 954 731,99 €
D 001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé		2 653 134,26 €	2 653 134,26 €
Total des dépenses d'investissement cumulées		15 491 428,68 €	18 607 866,25 €

- **20 Immobilisations incorporelles : 1 156 427,38 €**

Frais d'études, frais d'insertion et logiciels.

- **204 Subventions d'équipement versées : 2 538 473,50 €**

Engagements pluriannuels sur les projets d'aménagement (Olympie 2, passerelle Copernic), travaux de copropriété de la Rotonde, opération programmée d'amélioration de l'habitat, renouvellement urbain (OPAH-RU), Pass mobilité.

- **21 Immobilisations corporelles : 7 649 854,23 €**

Travaux d'amélioration, de gros entretiens des bâtiments communaux dont écoles, église Saint-Vaast et hôtel de ville, création de nouveaux agencements et nouvelles installations, mises aux normes des ERP, reprises de concessions, acquisitions foncières, déploiement de la vidéoprotection, économie d'énergie, véhicules, matériel informatique, mobiliers, matériels et outillages techniques...

- **23 Travaux en cours : 655 000,00 €**

Avances aux entreprises dans le cadre des marchés publics.

- **16 Emprunts et dettes assimilées : 3 804 700,00 €**

Remboursement du capital des emprunts.

- **041 Opérations patrimoniales : 150 276,88 €**

Les opérations d'ordre budgétaire ne donnent pas lieu à des encaissements ou des décaissements de fonds. Ce sont des écritures entre sections. Ce ne sont pas des opérations réelles.

- **001 Solde d'exécution reporté : 2 653 134,26 €**